



Mon Diagnostic Prévention

En tant qu'employeur, vous avez l'obligation d'adhérer à un Service de Prévention et de Santé au Travail.

Grâce à cela, vous bénéficiez du suivi médical de vos salariés, mais aussi de conseils et d'un accompagnement en prévention des risques professionnels !

Cependant, pour que nous puissions vous proposer l'offre de service la plus adaptée à votre structure, nos professionnels, médecins du travail, in-

firmiers, intervenants en prévention des risques professionnels, doivent vous connaître : activités, risques présents, démarche de prévention en place, ...

Mais comment faire simplement ?

En vous proposant, inclus dans votre cotisation, un outil digital et interconnecté, qui vous aidera dans votre démarche de prévention des risques professionnels : MDP

Simple d'utilisation, MDP est un outil collaboratif incontournable

Un clic sur le lien d'accès à Mon Diagnostic Prévention, vous permet de réaliser votre **autodiagnostic**

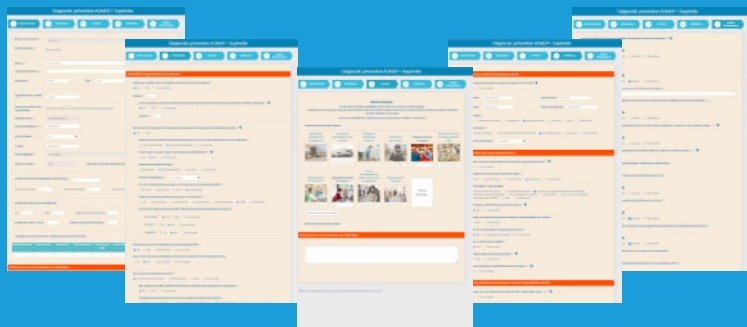
Grâce à des questions facilement compréhensibles et réparties en 5 étapes, vous pourrez :

1. Renseigner vos données administratives et organisationnelles
2. Indiquer toutes les activités présentes dans votre entreprise
3. Estimer votre gestion de la prévention
4. Identifier les situations à risque pour la santé et la sécurité de vos salariés

Mon Diagnostic Prévention

- Est accessible 24h/24 sur plusieurs types de supports informatiques (PC, tablette)
- Vous guide dans vos obligations réglementaires en fonction des données saisies
- Génère automatiquement des indicateurs de prévention
- Transmet automatiquement vos données à nos professionnels qui pourront les analyser pour vous proposer un accompagnement adapté

Accédez directement à votre tableau d'indicateurs de prévention, pour évaluer la démarche de prévention actuellement en place dans votre entreprise, identifier des pistes d'amélioration, ...

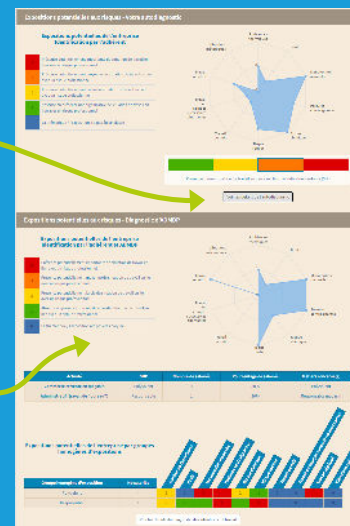


Quels sont les autres objectifs de Mon Diagnostic Prévention ?

Depuis votre tableau d'indicateurs de prévention, vous aider à repérer les postes de travail soumis à surveillance médicale renforcée et adaptée et donc à faire votre déclaration annuelle d'effectif

Réaliser ultérieurement votre Fiche d'entreprise. Lors d'une visite dans vos locaux, nous approfondissons ensemble votre diagnostic afin de vous fournir votre Fiche d'entreprise, document réglementaire obligatoire. Cette étape complètera automatiquement votre tableau d'indicateurs.

Vous accompagner dans la rédaction de votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, grâce à MDU, outil simple et ergonomique, pour une démarche progressive !



Mon Document Unique

Le travail initié dans les différentes étapes de MDP génère automatiquement la structure de votre DUERP.

Choisissez ensuite parmi l'ensemble des données proposées par MDU et adaptées à vos activités, les situations de travail à risques et les mesures de prévention existantes ou à mettre en place. Celles-ci peuvent même être pré-cochées par les données de la Fiche d'entreprise !

Des tableaux pour maîtriser votre évaluation des risques, votre plan d'actions et votre DUERP

Chaque situation évaluée est retranscrite automatiquement dans des tableaux de synthèse inter-actifs facilitant le remplissage de l'évaluation des risques et du plan d'actions.

Avec MDU, fini le syndrome de la page blanche !

Autonome et collaboratif !

Nos professionnels ont accès à vos tableaux d'évaluation des risques et votre plan d'actions et peuvent ainsi vous accompagner facilement, même à distance.

Mais vous restez aussi 100 % autonome dans leur mise à jour et dans l'exportation de votre DUERP, à tout moment et sous un format en permettant la modification, la mise à disposition, l'affichage et l'archivage.

Grâce à MDP et MDU, progressons ensemble dans votre démarche de prévention des risques professionnels !